



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion plénière en visioconférence du 02/03/2026
Président	Roland MEHN
Membres	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Yannick DANDRELLE, Cyrille IMBERNON, Pierre TAESCH, François SOGNE, Didier LECOANET, Christophe MARIE, Jean-Louis MAZZEO, Guy ANDRE, Marc HOOG,
Excusés	Virginie ZERR
Technique	Frédéric ACKER, Patrice GRETHEN
Administration	Maxime RINIE, Damien ENGEL

1- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les PV des réunions de la Commission Régionale des Compétitions des 14/01/2026 et 23/01/2026 sont adoptés à l'unanimité.

2- POINT DE SITUATION CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

2-1- Constat forfaits généraux à mi-saison

U19 R1 : OCPAM – NEUFCHATEAU – MERLEBACH

U18 R1: ST AVOLD – RIEDISHEIM

U18 R2: CHARTREUX – MONTIGNY – LONGEVILLE – KRONENBOURG – AZZURRI

U17 R1: EPERNAY

U17 R2: MAGNY – CREUTZWALD

Une situation qui interpelle la commission et qui ouvrira la réflexion à des propositions de textes réglementaires dans l'objectif de dissuader un peu plus à l'avenir la décision de faire forfait général avec une équipe évoluant dans une compétition régionale.

2-2- Report et reprogrammation

- 48 rencontres de ligue ont été reportées le week-end du 21-22 février en raison des conditions météo pluvieuses.

- Toutes les rencontres reportées en février à cause des intempéries ont été reprogrammées dans le calendrier.

3- POINT DE SITUATION COUPES NATIONALES ET RÉGIONALES

3-1- Coupes nationales

- Coupe de France CA : Quart de finale RCSA – STADE DE REIMS le 3 mars
- Coupe Gambardella CA : ESTAC TROYES dernier représentant du Grand Est en quart de finale
- Coupe de France Féminine : RCSA en quart de finale contre NANTES le 15 mars
- Coupe Nike Féminine U18 : STADE DE REIMS en quart de finale contre MARSEILLE le 8 mars

3-2- Coupes régionales

- La Soirée des Tirages à Center Parcs a été une vraie réussite avec une présence importante des clubs et la remise des maillots des coupes.
- Coupe du Grand Est : 16es de finale le 8 mars
- Coupe du Grand Est Féminine : 8es de finale le 8 mars
- Coupes du Grand Est U15 et U17 : 8es de finale le 13 mars

3-3- Organisation des finales 2026

- THIONVILLE accueillera les finales des coupes seniors et féminines.
- BAR LE DUC ou GEISPOLSHHEIM accueillera les finales jeunes (lieu à déterminer selon les équipes en finale)

3-4- Festival Foot U13

- Organisation en cours avec le club d'EPERNAY.
- Répartition des équipes qualifiées par district pour la finale régionale (Filles) :

	Ardennes	Marne	Aube	Haute-Marne	Meuse	Vosges	Meurthe-et-Moselle	Moselle	Alsace
F	0	2	1	1	1	1	2	3	5

Etant donné que le District des Ardennes ne pourra présenter une équipe féminine pour la finale régionale, la Commission Régionale des Compétitions a décidé d'attribuer un qualifié supplémentaire en finale régionale pour le district de la Marne.

4- GROUPES DE TRAVAIL

U19 R1

- Le groupe de travail a terminé la réflexion.
- Un championnat U20 sera proposé au prochain Comité Directeur. Les modalités de l'épreuve restent encore à définir (poules de 6, championnat en 2 phases, accession en R3, phase finale, saison d'application).

5- ARBITRAGE / DÉLÉGUÉS

Rappel sur l'utilisation de vidéos en direct pour contester les décisions arbitrales :

BANC DE TOUCHE & GESTION

535

- L'utilisation d'un système de communication électronique, soit de petits appareils mobiles ou manuels de type : microphone, casque, écouteur, téléphone, portable, smartphone, montre connectée, tablette, ordinateur portable, **peuvent être utilisés** par les personnes présentes dans la surface technique, lorsque cela implique directement le bien-être ou la sécurité des joueurs, ou bien lorsque cela est effectué à des fins tactiques, **mais pas à des fins de preuve d'arbitrage**. Si le délégué positionné sur le banc des officiels observe ce manquement, il en informe le 4^{ème} arbitre si ce dernier ne l'a pas vu.

Toute personne qui utilisera un appareil non autorisé ou à des fins interdites par les lois du jeu sera exclue.

- Ces appareils portables installés sur trépied sont autorisés sous réserve qu'ils ne deviennent pas un danger pour les acteurs du jeu et qu'ils n'obstruent pas des voies de circulation ou d'évacuation. Par voie de conséquence, un trépied installé dans un banc de touche situé en tribune est autorisé. Un trépied, protégé, installé dans la zone technique d'un banc situé en bord terrain doit respecter la distance de 5m de la ligne de touche.

6- DIVERS

- En relation avec la CRCCC pour les affaires des faux certificats médicaux

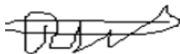
- En relation avec la CRD pour le match arrêté VILLERS 2 - ESAP

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours ou de 2 jours pour les coupes à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président

Roland MEHN



Secrétaire de séance

Damien ENGEL

